SNUipp-FSU 94

Maison Départementale des Syndicats 11-13 Rue des Archives 94000 CRETEIL

DECLARATION SNUIPP-FSU CAPD du 12 Mai 2015

Madame la Directrice Académique,

Le SNUipp-FSU constate de **trop nombreux dysfonctionnements** concernant l'organisation du mouvement pour cette année.

Les choix budgétaires du Ministère et de l'Académie se sont traduits par une diminution des décharges des directeurs dont les écoles sont situées en REP mais également par la sortie de l'éducation prioritaire d'un grand nombre d'écoles. Ainsi plus d'une centaine de collègues du département se retrouvent dans l'obligation de participer au mouvement: les collègues assurant les décharges de direction aujourd'hui supprimées, les collègues subissant une fermeture de classe. Ces choix dictent la politique de l'éducation du département sans prendre en compte l'intérêt du service public d'éducation, ni le respect dû aux enseignants. Ceux-ci sont réduits à jouer un rôle de variable d'ajustement, sans leur accord, ni celui de leurs élus.

Les écoles victimes de ces mesures vont vivre un turn-over important des équipes, néfaste à leur bon fonctionnement, principalement dans des zones du département où elles doivent déjà faire face aux graves problèmes sociaux que rencontrent leurs élèves. C'est pourquoi nous pensons que les choix que vous avez faits, contrairement aux annonces, vont creuser encore les inégalités entre les secteurs les plus démunis. Là encore, la réalité est têtue et toutes les statistiques montrent que les inégalités territoriales continuent à se creuser.

Nous notons, par ailleurs, que de nombreux enseignants n'ont pas réussi à faire le mouvement cette année. **C'est la première fois que nous sommes ainsi interpellés par autant de collègues en désarroi:** incompréhension de la circulaire, manque d'informations ou informations trop succinctes, courrier tardif ou post-datés Plusieurs dizaines n'ont pas réussi à faire le mouvement cette année. Beaucoup d'entre eux sont des stagiaires qui n'ont jamais fait leur mouvement et qui ont perdu toute chance d'obtenir un poste définitif. Il est du devoir de l'administration de les informer en temps et en heure, bien en amont de ces opérations. D'autres ont été dans l'impossibilité matérielle de le faire (hospitalisation....) Au vu de la gravité de leur situation, le SNUipp-FSU 94 demande que la participation de ces collègues puisse être validée dès le premier mouvement.

Pour la première fois, les collègues nommés à titre provisoire sur poste PDMQDC ont dû le redemander au mouvement avec une nouvelle lettre de motivation pour le conserver à titre définitif, ceci sans aucune garantie de l'obtenir. Ils n'en ont été informés que quelques jours avant l'ouverture du serveur. Ils ignoraient l'avis donné par leur IEN avant de faire le mouvement alors que ceux qui ont passé l'entretien avaient connaissance de l'avis de la commission. Que se passerait-il en cas d'avis négatif de

l'IEN alors que le mouvement est clos? Si l'avis favorable est acquis, quelle est l'utilité de demander une lettre de motivation, s'il ne l'est pas les collègues sont dans l'impossibilité de participer au mouvement. La procédure paraît incohérente. De plus ce poste peut être attribué à d'autres collègues ayant un barème plus élevé. Cette règle n'a été évoquée à aucun des groupes de travail, elle ne figure pas dans la circulaire du mouvement. Ces collègues avaient déjà dû fournir l'an passé une première lettre de motivation et un CV.

Certains collègues affectés sur un poste TPS, sont contraints de renoncer aux missions indiquées dans la fiche de poste pour prendre une classe d'un autre niveau. Nous constatons que le profilage du poste n'a pas empêché d'utiliser les postes de TPS comme variable d'ajustement. **L'administration ne tient pas ses engagements vis-à-vis des collègues.**

Le SNUipp-FSU 94 rappelle son opposition au profilage de tous les postes.

Les collègues affectés à tire définitif sur un poste TRS victime d'une fermeture de leur poste ont reçu un courrier leur demandant de participer au mouvement et qu'une priorité 1 ou 2 leur serait accordée. Aucune de ces priorités n'a été présentée lors des groupes de travail et ne figure dans la circulaire. Le personnel est malmené ainsi que ses représentants. Cette façon de procéder est contraire aux principes du paritarisme.

En ce qui concerne les fermetures d'école, la circulaire mouvement prévoit que les enseignants obtiennent une priorité uniquement pour la nouvelle école. Des resectorisations scolaires accompagnent souvent ces modifications et ne permettent pas toujours d'avoir le même nombre de postes d'une école à l'autre.

Le SNUipp-FSU 94 demande que les collègues victimes de la fermeture de leur école bénéficient de la même priorité que les collègues victimes de la fermeture de leur poste.

Les quatre collègues qui voient leur poste transformé passant de BD ASH à TR ASH en ont-ils été informés? ont-ils participé au mouvement? et si oui, bénéficient-ils d'une priorité? Par ailleurs, nous remarquons qu'au moins deux d'entre eux n'étaient pas nommés à titre définitif: ils ne devraient donc pas subir de transformation de poste.

Les missions d'un TR ASH et d'un BD ASH ne sont pas les mêmes, qu'advient-il des collègues affectés sur l'un des deux types de postes et qui ne souhaitent pas changer de mission ?

Les conditions d'affectation des enseignants se sont à nouveau dégradées lors de ce mouvement 2015. Les principes de transparence et d'équité, les besoins des élèves et du service public sont mis à mal, supplantés par des intérêts budgétaires et idéologiques. Les collègues sont lésés. Des règles sont édictées et appliquées hors du cadre paritaire empêchant les élus du personnel de remplir leur mission.

Le SNUipp-FSU 94 rappelle son attachement aux règles élaborées dans un cadre paritaire, seule garantie de transparence et d'équité pour les personnels.

Nous vous demandons, madame la Directrice Académique, de bien vouloir répondre à nos inquiétudes concernant le mouvement des personnels 2015.